

Amendes pour les pollueurs : Il faut punir sévèrement les personnes qui jettent leurs déchets dans la nature et dans les rues, en dehors des poubelles ou conteneurs.

La collecte de ces déchets sauvages représente un coût pour les collectivités, notamment les communes. C'est pourquoi, les pollueurs doivent être sanctionnés par des contraventions, qui seront ensuite directement reversées au financement d'actions en faveur de la transition énergétique. Pour cela, il faut permettre aux collectivités de créer un budget annexe « transition écologique » alimenté par ces amendes (et une partie du budget principal). Il faudrait assermenter les 618 000 élus de notre territoire pour leur permettre de relever et de verbaliser ces infractions en autorisant une prise d'appui sur des photos, vidéos...

Réformer les CEE (2 milliards d'€) : Ces dispositifs consistent à faire payer des taxes aux obligés, c'est-à-dire aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, GPL, fuel...) pour promouvoir l'efficacité énergétique. Or, nous sommes en présence d'une « usine à gaz » qui profite à des opportunistes (hypermarchés et sociétés qui ponctionnent une grande partie des recettes en frais de fonctionnement ou en bon d'achat qui n'ont rien à voir avec la transition énergétique). C'est le genre d'initiatives incompréhensibles et totalement opaques dont les vertus attendues sont détournées à des fins de spéculation. Si vous voulez approfondir la question : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>. Si vous comprenez toutes les subtilités, je suis preneur de vos explications !

Ce qui est certain cependant est qu'il faut affecter le montant des taxes payées par les obligés (ou contributeurs) directement et sans intermédiaire, aux plates formes de Rénovation Énergétique afin de subventionner la rénovation des habitations de nos citoyens et de leurs appareils de chauffage.

Guichet unique : Toutes les institutions qui existent en matière d'aide à la performance énergétique des bâtiments (il en existe plus d'une cinquantaine méconnue du publique et trop coûteuses) doivent être regroupées en un guichet unique, avec une dénomination commune sur tout le territoire et une porte d'entrée sur les mairies.

Autoconsommation collective : Supprimer la TURPE et la CSPE sur la partie autoconsommée pour encourager l'autoconsommation collective afin d'initier des investissements citoyens avec des économies substantielles sur leurs dépenses d'électricité.

Consignes : Il faut remettre en place le système de consignes pour les contenants en verre. En contrepartie, les déchets collectés devenant moindres, il faudra diminuer les factures des ordures ménagères (ajustement imposé par la loi au syndicat de traitement des déchets).

TOM : Il faut interdire cette Taxe d'Ordures Ménagères, assise sur les bases locatives, indépendamment du nombre d'individus (contre-productive et complètement injuste fiscalement), au profit de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères, calculée sur le nombre de personnes vivant dans le foyer.

Clarification des règles de tri : Il faudrait imposer aux industriels l'apposition de pastilles de couleur normalisées sur tout le territoire national (voire européen ou mondial) afin que les consommateurs sachent précisément dans quel conteneur jeter le produit ou l'emballage. Les conteneurs auraient les mêmes couleurs que les pastilles...

Simplifier les démarches administratives sur le développement des énergies renouvelables trop complexes et trop longues, qui découragent les initiatives (7 à 8 ans pour l'éolien et 4 à 5 ans pour le photovoltaïque). Imposer à l'armée de restreindre l'emprise des couloirs aériens qui empêchent le développement de l'énergie éolienne dans les régions (ancienne Aquitaine). Remettre en place des régies communales d'électricité qui fixeront le prix de l'électricité produites localement

TVA réduite sur les produits bio et locaux pour relancer l'agriculture de proximité et manger sainement.

Interdire aux syndicats d'énergies départementaux de ne pas privilégier et de ne pas subventionner l'éclairage solaire (candélabre) sous prétexte qu'ils ne perçoivent pas la taxe finale sur l'électricité (en l'absence de consommation). Source d'économie réelle pour les collectivités et accumulation de l'énergie le jour pour un éclairage la nuit